

SECTION COURSE À PIED

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LA FERTE VIDAME

• Condition d'accès aux parcours:

- ✓ Le parcours fonctionne en mode autonome sans professeur, ni coach.
- ✓ Les créneaux d'ouverture correspondent aux plages horaires de travail de journée et d'ouverture du site. Aucun accès n'est autorisé en nocturne.
- ✓ Créneaux possibles : soit l'heure précèdent le début de la plage horaire de travail, soit une heure maximum dans la plage horaire de travail, soit l'heure qui suit la plage horaire de travail.
- ✓ En aucun cas le temps passé ne doit impacter le temps de travail effectif. Tout abus sera sanctionné par une exclusion.
- ✓ Tout adhérent souhaitant proposer un nouveau créneau peut contacter le responsable du site qui en étudiera l'opportunité.
- ✓ En cas de dysfonctionnement et/ou autres motifs de sécurité, le responsable du site se garde le droit de fermer le parcours et/ou d'interdire toute course.

• Accès aux parcours règles à respecter :

- ✓ L'accès aux parcours est strictement réservé aux adhérent Oxygène Stellantis à jour de leur cotisation section Course à Pied pour l'année en cours
- ✓ L'accès aux parcours ne peut se faire individuellement, au minimum 2 adhérents. Des contrôles aléatoires pourront être réalisés tout au long du parcours. Tout adhérent pratiquant seul sera immédiatement exclus.
- ✓ Chaque coureur doit être muni d'un moyen d'appel personnel
- ✓ Aucun accident survenant dans le cadre de l'activité ne pourra revêtir le caractère d'accident du travail
- ✓ L'accès aux parcours requiert l'émergement du dit règlement (nom, prénom, identifiant)
- ✓ Les adhérents doivent prendre soin du parcours et des moyens mis à leur disposition
- ✓ Les adhérents doivent prendre soin de la faune et de la flore
- ✓ Les adhérents doivent être munis de chaussures et d'une tenue adéquate avec l'activité pratiquée
- ✓ Les vestiaires et les douches doivent être laissés propres. Tout dysfonctionnement doit être signalé au responsable du site.

• Modalités d'adhésion :

Elles sont les suivantes :

- ✓ Adhérer à Oxygène Stellantis (formulaire en ligne sur www.oxygenestellantis.fr)
- ✓ Adhérer à la section Course à Pied
- ✓ Télécharger un certificat de non contre-indication médicale à la pratique de la course à pied (valable 3 ans, QS Sport à télécharger au renouvellement d'adhésion)
- ✓ Régler sa cotisation en ligne (lien sur application HelloAsso)

L'adhésion est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Aucun remboursement ne sera consenti en cours d'année pour convenances personnelles

Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement et à suivre les instructions et consignes de sécurité.

Il est rappelé que l'adhésion à cette charte implique qu'à ce titre, les adhérents sont tous responsables de son bon fonctionnement.